

Processus d'embauche et de formation pour une personne qui a déjà un permis de conduire classe 2, de l'expérience sur les poids lourds mais pas sur les autobus.

Bonjour,

Voici le processus d'embauche et la démarche à suivre afin d'obtenir toutes les compétences nécessaires pour que vos services soient retenus comme chauffeur d'autobus:

- A.** Vous pouvez vous présenter au bureau de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (Galeries Laval, 1545 Boulevard Le Corbusier, 514-873-7620, internet www.saaq.gouv.qc.ca) pour vous procurer gratuitement le document de renseignements relatifs à votre dossier de conduite.
- B.** Pour les résidents de Laval seulement, vous pouvez vous présenter au (2911 Boulevard Chomedey, angle Boulevard Saint-Elzéar ouest, 450-662-4242) pour vous procurer votre certificat du département de la police de Laval attestant que vous ne faites l'objet d'aucune condamnation criminelle liée au travail désiré, au coût de 60.00\$. Pour tous, vous pouvez vous présenter à la GRC de Saint-Jérôme (444 Mgr. Dubois, sortie 43-E de l'autoroute 15, 450-431-1331) le mardi ou le jeudi de 8h30 à 11h30, pour vous procurer le même certificat au coût de 25.00\$.
- C.** Sur rendez-vous (450-661-7140), venez au 1325 Montée Masson passer une évaluation routière et remettre:
- Formulaire de demande d'emploi complété et signé ;
 - Photocopie de votre permis de conduire ;
 - Document de renseignements relatifs à votre dossier de conduite (SAAQ) ;
 - Certificat de la police ;
 - Dossier (CSST) s'il y a lieu ;
 - Photocopie de diplôme, certificat et/ou renseignements que vous croyez pertinents.
- D.** Suite à votre rencontre avec notre formateur qualifié, vous serez invité à compléter notre formulaire d'engagements ainsi que la déclaration relative aux antécédents judiciaires.
- E.** Si votre candidature est retenue :
1. Vous pourrez vous inscrire au cours *conducteurs et conductrices d'autobus scolaires* (Métier Unique) au coût de 122.00\$, une formation dont le but est d'assurer l'acquisition d'habiletés indispensables à la sécurité du transport scolaire. Le certificat de compétence comprend, un premier cours de quinze heures donné à l'entrée dans la profession et ensuite un cours de perfectionnement de six heures donné subséquentment tous les trois ans.
 2. Notre entreprise vous accompagnera gratuitement dans votre démarche et vous fournira un encadrement complet afin que vous puissiez acquérir et maintenir les compétences nécessaires. En plus de la formation régulière, vous pourrez suivre gratuitement un cours de secourisme dispensé par Ambulance St-Jean et un programme d'économie d'énergie orienté vers la conduite préventive.

Bonne chance et bonne route !!